

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mardi le 12 janvier, 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, SIS AU 26 CHEMIN BEGLEY, LE 12 JANVIER 2016 À 20H50, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MR. OTA HORA, MAIRE.

Sont présent : MICHEL COLLIN
PAMELA LACHAPELLE
SANDRA LACHARITY
KEVIN MOLYNEAUX
TANYA GABIE
KIM CUDDIHEY-PECK

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis spécial de convocation tel que requis conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec de la séance extraordinaire tel que requis par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-01-25 **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Période de questions

Suite à cette période de questions, Monsieur le président présente l'ordre du jour;

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Période de questions
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du contrat de travail de Derek Gabie
- 1.5 Avis de motion

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-01-26 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity
APPUYÉ par Kevin Molyneaux
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-01-27 **ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE DEREK GABIE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du contrat de travail portant le numéro CTDG01 pour Derek Gabie;

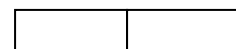
IL EST PROPOSÉ par Kevin Molyneaux, **APPUYÉ** par Sandra Lacharity et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil adopte le contrat de travail portant le numéro **CTDG01** pour Derek Gabie.

ADOPTÉE

2016-01-28 **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par conseiller Michel Collin qu'à la réunion régulière du mois de février 2016, que le règlement pourvoyant à la tarification pour l'année 2016, sera présenté pour modification et adoption.



En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Conseiller qui donne l'avis de motion

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-01-29

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Kevin Molyneaux
APPUYÉ par Sandra Lacharity
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20H58.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire



Ota Hora,
Maire

Pierre Vaillancourt,
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

